

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'HURIEL**

**6 rue des Calaubys - 03380 HURIEL
Réunion du 22 janvier 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux janvier à dix-huit heures, à la salle des fêtes de Saint Eloy d'Allier, les membres de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Jean-Elie CHABROL.

Date de convocation : 15 janvier 2024

Délégués en exercice : 28

Délégués présents : 23

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : DOUSSET B., CHEMINET JL., CHARRET T., AGUILLAUME V., ABRANOWITCH S., AVELINE P., PENAUD JP., TABOURET V., CHABROL JE., DEFFONTIS S., BOURICAT G., NAQUET C., DUNEAUD JL, VERMEZ N., COFFIN D., DUMONTET B, NOWAK P., ROUYAT H., ROLIN S., ANTONIOTTI L., JACQUOT C., PETIT E., PALLIOT JM.

Délégués excusés : COULANJON J., DUBREUIL A., MANGERET C. (pouvoir à JL CHEMINET), LECLERC C. (pouvoir à T. CHARRET), LAMY R. (pouvoir à S. ABRANOWITCH),

Reconduction des conventions d'aide à l'immobilier avec le Département

Le Président indique que les conventions d'aide à l'immobilier avec le Département sont arrivées à expiration et qu'il convient de les reconduire pour la période 2024-2026.

Le dispositif couvre la redynamisation des activités commerciales des Centres Villes Centres Bourgs et l'aide à l'immobilier d'entreprises pour l'industrie et l'artisanat sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel. Il rappelle les règles d'attribution de ces aides et propose de délibérer à nouveau sur les montants attribués.

Le Conseil Communautaire, après en délibéré, décide avec 21 voix pour et 2 abstentions :

- ✓ de reconduire les conventions d'aide à l'immobilier d'entreprise pour la redynamisation des activités commerciales des Centres Villes Centres Bourgs et l'aide à l'immobilier d'entreprise pour l'industrie et l'artisanat pour le territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel pour la période 2024-2026,
- ✓ de fixer la participation de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel à hauteur de 10 % avec un plafond d'aide à 5 000 € pour l'aide à l'immobilier d'entreprise pour la redynamisation des activités commerciales des Centres-Villes Centres-Bourgs pour le territoire de la ComCom,
- ✓ de fixer la participation de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel à hauteur de 5 % avec un plafond d'aide de 15 000 € quelque soit le nombre d'emploi créé pour l'aide à l'immobilier d'entreprise pour l'industrie et l'artisanat pour le territoire de la ComCom.

Pour copie conforme,
Huriel, le 25 janvier 2024
Le Président,
Jean-Elie CHABROL

